



L'an 2025, le 9 du mois d'avril, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Annick GRÉMY, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
18	15	15
		Pour : 15
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

M. BONNOT Jean-Jacques, M. BOUQUET Frédéric, M. CHARVET Thierry, M. CUERQ Raymond, Mme DESMARIS Ginette, Mme FILET Marie-Claude, Mme GREMY Annick, Mme MOLARD Cindy, M. LAMPS Arnaud, M. LORIN Christian, Mme MATHEY Lucienne, Mme MERLE Fabienne, Mme SANDRIN Annie, Mme SANJUAN Catherine.

Procurat ion(s) :

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
04 avril 2025

Etai(en)t excusé(s) :

M. DURAND Paul, M. PACCOUD Christian, M. MANIGAND Hervé.

Date d'affichage
__/__/__

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

Mme SANJUAN Catherine

__/__/__

et publication du

__/__/__

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024

Mme Annick GRÉMY, Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par M. Frédéric COGNON, SGC BOURG-en-BRESSE à la clôture de l'exercice.

Mme Annick GRÉMY, Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'approbation du conseil municipal en même temps que le compte administratif.

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2024 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à GRIÈGES

le Maire GREMY Annick

le(s) secrétaire(s) de séance